

## **Synthèse du Compte Administratif 2022**

### **I – Présentation du Compte Administratif 2022**

De nouveau en 2022, le Département de l'Indre aura répondu avec pertinence aux priorités et aux urgences du quotidien des Indriens confirmant son rôle incontournable de garant de toutes les solidarités humaines et territoriales. Cette solidarité, fil conducteur de toute l'action départementale, s'exprime d'abord en direction des populations fragilisées mais concerne également notre territoire, nos associations, nos communes et nos entrepreneurs.

Le Département de l'Indre réaffirme sa responsabilité de collectivité de proximité qui s'inscrit et prend pleinement sa part dans l'action globale de la puissance publique. C'est avec détermination et exigence qu'ont été mises en oeuvre les politiques éducatives, culturelles, sportives, la sécurité des habitants de l'Indre, la solidarité avec les territoires et enfin l'aménagement et l'attractivité de notre monde rural.

Privilégier une politique responsable, efficiente et ambitieuse, tels sont les choix et les objectifs qui ont permis d'accomplir efficacement nos missions primordiales de solidarités humaines et territoriales. Le bilan 2022 traduit la volonté de notre Assemblée d'oeuvrer et de se mobiliser toujours plus pour tous ses habitants.

### **A - Les chiffres du compte administratif 2022**

L'exécution 2022 est le reflet exact des multiples domaines d'intervention de notre collectivité au service du territoire de l'Indre et de tous ses habitants. Elle met en évidence la consolidation des actions engagées en faveur de nos concitoyens pour faire vivre la notion de solidarités humaines. Par ses investissements significatifs pour l'avenir de l'Indre, notre collectivité s'attache à accomplir pleinement ses missions au service des solidarités territoriales.

Le budget du Département a été exécuté à hauteur de 83 % avec 252.691.187 € de dépenses réelles dont 212.513.687 € en fonctionnement et 40.177.500 € en investissement, soit un montant de dépenses par habitant de 1.123 €. Le taux d'exécution démontre que les prévisions budgétaires continuent à être estimées au mieux des besoins recensés. Les recettes réelles, exécutées à plus de 100%, s'élèvent à 288.553.547 €, dont 258.982.543 € en fonctionnement et 29.571.004 € en investissement.

L'exécution de tous les budgets confondus (budget principal et budget annexe du Laboratoire d'analyses) s'est traduite en 2022 par la production de 25 619 mandats. Parallèlement, 10 841 titres de recettes ont été émis, permettant le recouvrement des sommes dues par les différents redevables du département. 812 virements de crédits ont été saisis et 12 régies suivies.

## ***B - Les grandes masses budgétaires***

### **La structure des ressources 2022**

Les recettes réelles de fonctionnement ont enregistré une croissance de 7,2% principalement en raison de la progression des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) qui sont restés dynamiques sur le premier semestre 2022 et de la hausse de la fraction de TVA en lien avec la forte inflation.

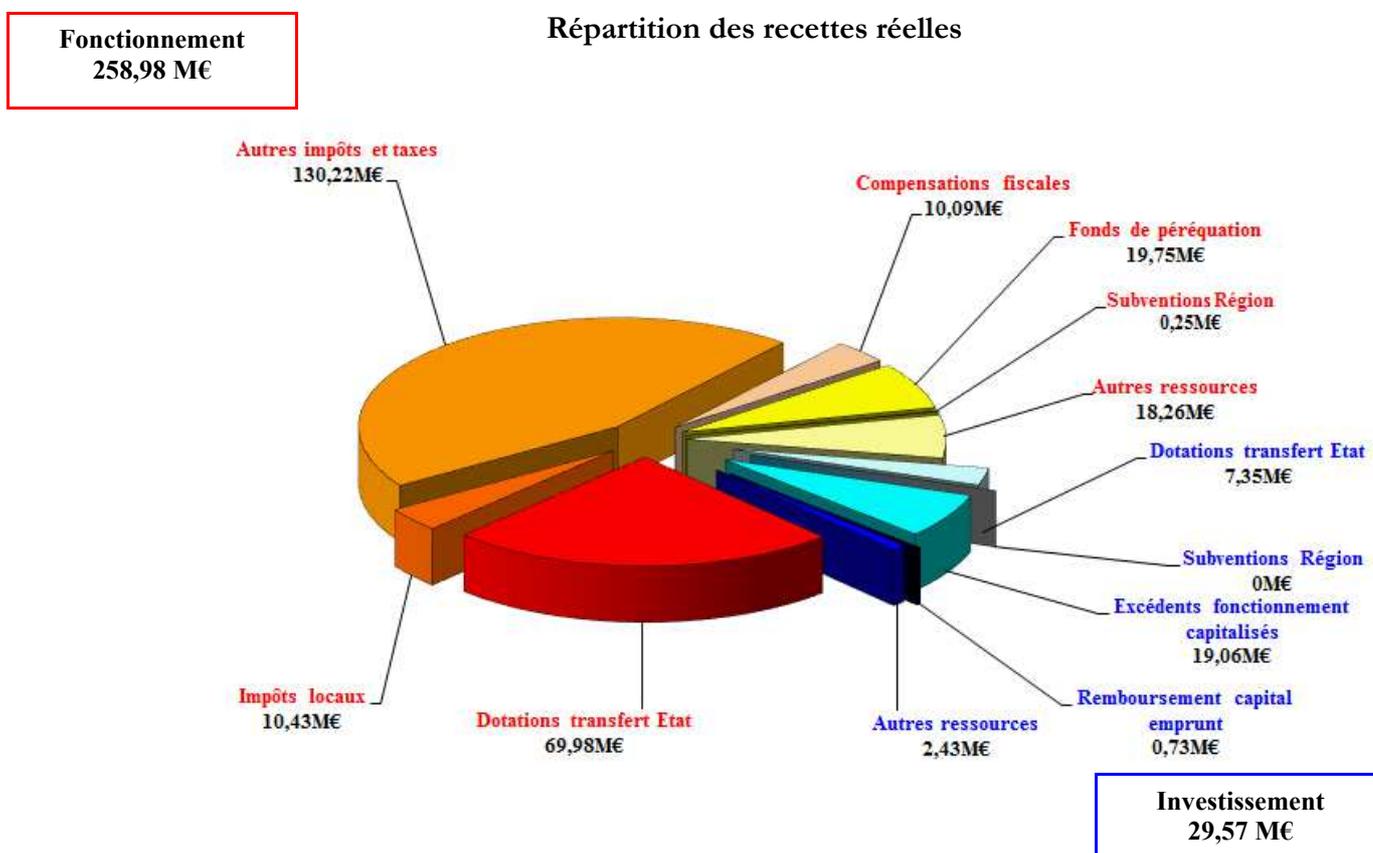
Concernant les DMTO, il est à noter que le Département de l'Indre a poursuivi en 2022 la stabilité du taux minimal de 3,80 %.

Avec la perte, en 2021, du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les impôts locaux ne sont plus constitués que de la CVAE et de l'IFER qui sont restés stables en 2022.

Outre le fait que les Départements ne disposent plus du pouvoir de taux qui caractérisait le foncier bâti, les collectivités départementales perçoivent une part prépondérante de recettes corrélées à la croissance économique. Le remplacement d'impôts locaux par des fractions d'impôts nationaux entraîne une rigidification des ressources, réduit les marges de manœuvre et expose davantage les Départements à la conjoncture économique.

Les ressources issues des fonds de péréquation (CVAE, DCP [dispositif de de compensation péréquée] et DMTO) s'élèvent à 19,7M€ et sont quasi stables (+1,9%).

Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), celle-ci présente une évolution de +0,76 % compte tenu de la part péréquation réservée aux collectivités les plus défavorisées.



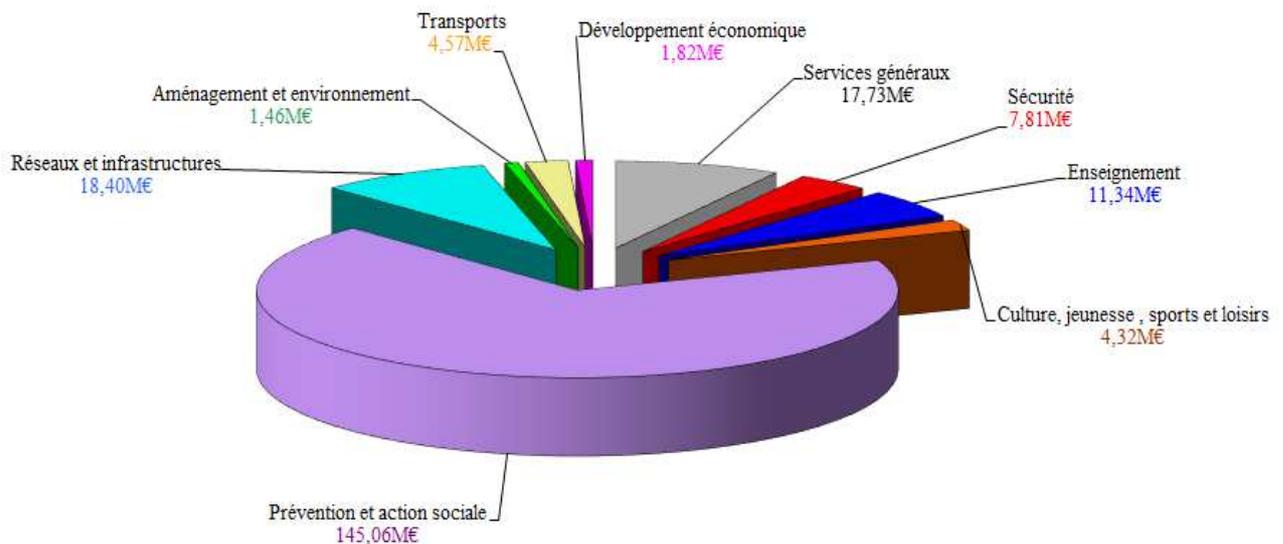
## Les solidarités humaines au coeur de nos missions

212,5M€ de crédits sont consacrés en 2022 à la section de fonctionnement pour l'exercice des compétences départementales dont le secteur primordial est l'organisation de l'action en matière de solidarité humaine. Les dépenses relatives au domaine social, au coeur de nos missions, sont en perpétuelle croissance, leur évolution guidant celle des dépenses totales de fonctionnement.

Outre les dépenses sociales, les dépenses de fonctionnement sont portées à la hausse par les charges à caractère général (+10%) avec les effets de la forte inflation et par les charges de personnel (+6,5%) compte tenu des différentes revalorisations salariales.

Pour autant, notre collectivité ne renonce à aucun de ses objectifs en assumant la diversité des missions qui sont les siennes : maintien et développement d'actions, de services et de politiques publiques volontaristes dans les domaines éducatif, culturel, sportif, touristique et environnemental sans oublier notre soutien pour la sécurité de chacun et notre combat contre la désertification médicale.

### Répartition des dépenses réelles de Fonctionnement



Le budget dédié aux politiques sociales s'élève à 145M€, soit +5M€ supplémentaires par rapport à 2021. Représentant 68% des dépenses de fonctionnement, ce secteur progresse à un rythme soutenu.

Le Département de l'Indre a poursuivi en 2022 sa mobilisation pour accomplir prioritairement ses missions sociales. Chaque citoyen - enfant, personne âgée, personne touchée par le handicap, personne en situation de fragilité- a pu bénéficier du soutien de notre collectivité. Cet accompagnement a permis d'apporter une réponse aux besoins de chacun pour lutter contre les inégalités et contribuer au mieux-vivre et au mieux-être.

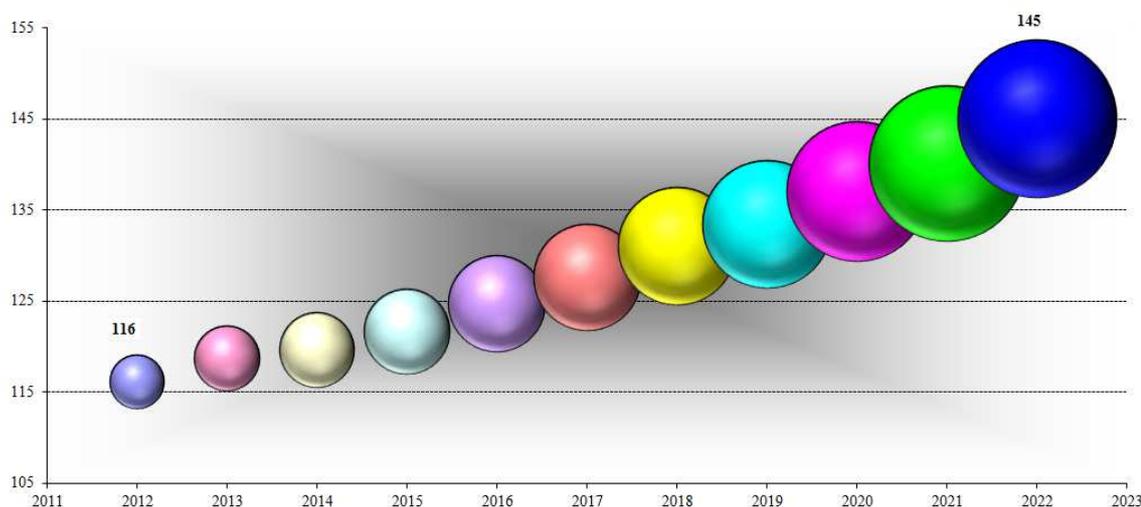
La croissance des dépenses sociales s'observe dans le secteur de l'enfance et de la famille, dans le domaine des personnes touchées par un handicap avec le versement de la PCH et dans le secteur des personnes âgées avec l'APA. Les dépenses relatives au RSA poursuivent leur tendance à la baisse compte tenu de la régression du nombre de bénéficiaires.

Globalement, les dépenses liées aux 3 Allocations Individuelles de Solidarité (APA, PCH et RSA) s'élèvent à 67,5M€, en hausse de 1,2 % avec des tendances opposées : -4,9 % pour l'allocation RSA, +4,2 % pour l'APA et + 19,2 % pour la PCH.

Plus que jamais indispensable auprès des plus fragiles, la politique active d'action sociale menée par notre collectivité aura de nouveau en 2022 permis de prendre en compte et de répondre aux besoins croissants des habitants de l'Indre. Venir en aide aux enfants, aux familles, à nos aînés, aux personnes démunies dans la construction de leur parcours de vie, telle est la compétence première du Département qui place les dépenses de fonctionnement sous le signe de la solidarité humaine.

### Evolution des dépenses liées aux solidarités humaines

*En M€*



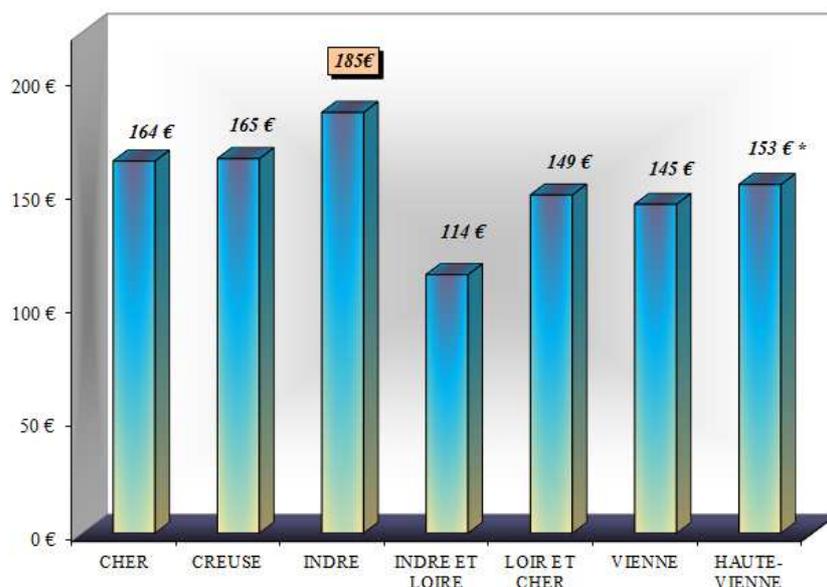
### Des investissements ambitieux et conséquents en faveur de l'aménagement et de l'attractivité du territoire

Les investissements départementaux s'élèvent à 40,2M€.

Les efforts de gestion et la stratégie menée en matière d'investissement permettent de renforcer et d'améliorer la qualité des services publics et confirment la volonté d'un niveau d'équipement durable et toujours soutenu au profit des citoyens, des acteurs publics et privés de l'ensemble de notre territoire.

Le Département a poursuivi et maintenu ses investissements en 2022. Le ratio moyen 2019-2022 des dépenses d'équipement par habitant atteint 185€ et demeure le plus élevé des Départements limitrophes de l'Indre.

Moyenne 2019-2022 des dépenses d'équipement  
des Départements limitrophes de l'Indre en €/hab



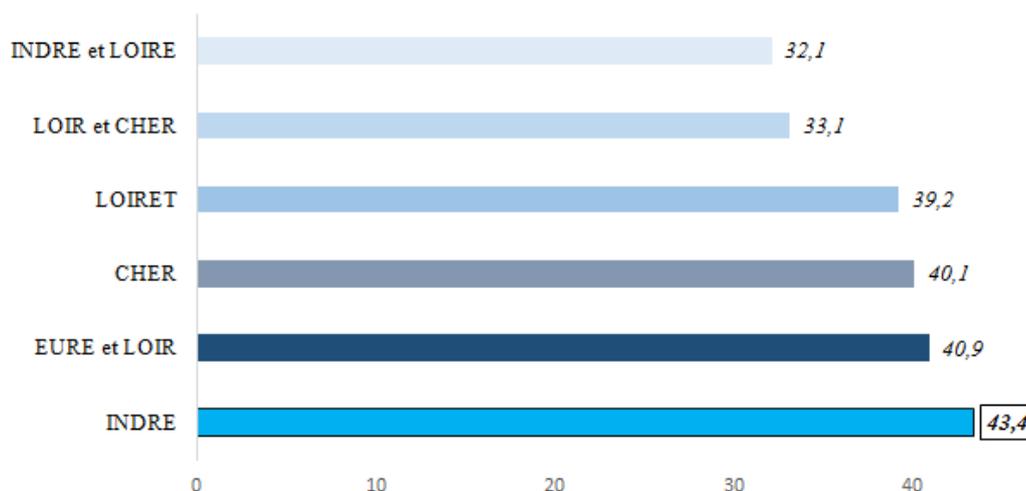
\* moyenne 2019-2021 pour la Haute-Vienne (données 2022 non connues)

Le volume de crédits consacré aux dépenses d'équipements s'établit à 39,4M€. Ce volume de crédits est injecté dans l'économie locale grâce à nos investissements sous maîtrise d'ouvrage via notre politique de travaux routiers et bâtimentaires avec en particulier un investissement de 17M€ en faveur du réseau routier en hausse de +1,7 %, et des dépenses à hauteur de 6,3 M€ à destination des travaux dans les collèges, en augmentation de +5,3 %.

De plus, le Département, pour contribuer au développement de son territoire, intensifie ses interventions volontaires dans les domaines de l'aménagement, l'animation, la culture, le sport, l'environnement et l'attractivité. Enregistrant une croissance de +3 %, les subventions versées aux tiers, notamment aux communes, tiennent une place considérable dans nos investissements à hauteur de 9,8M€.

Avec un ratio « subventions versées en € par habitant » qui atteint 43,4, l'Indre est en tête des Départements de la région Centre-Val de Loire.

Subventions d'investissement versées  
des Départements de la Région CVL en €/hab

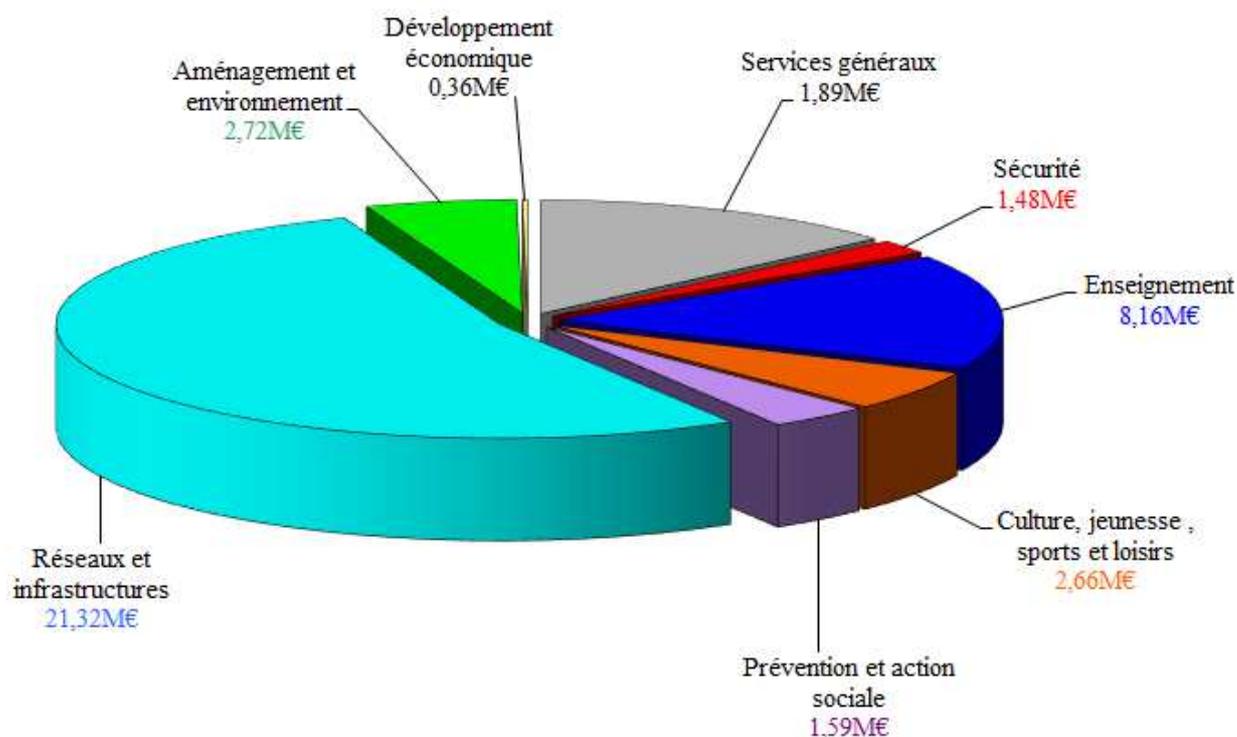


De nouveau en 2022, notre Département a tenu ses engagements en poursuivant ses investissements soutenus avec une priorité donnée :

- à l'amélioration des infrastructures et réseaux de notre territoire pour permettre à tous de se déplacer en toute sécurité,
- à la qualité de vie de nos collégiens pour que grandir et apprendre dans l'Indre soit une chance,
- à la sécurité de nos habitants via notre financement volontaire et exceptionnel en faveur du SDIS,
- au soutien volontaire du secteur communal, essentiel pour le financement et la réalisation de leurs projets d'investissement,
- à la poursuite de l'important chantier de l'aménagement numérique.

Ainsi, le Département fait des solidarités territoriales son objectif majeur en consolidant ses interventions en faveur de l'aménagement équilibré et de l'attractivité de l'ensemble du territoire indrien.

#### Répartition des dépenses réelles d'Investissement



#### Le financement des dépenses d'investissement

Les recettes d'Investissement s'élèvent, en 2022, à 29,8M€.

Reflétant la capacité du Département à rembourser sa dette en capital (à hauteur de seulement 734.605 €) et à autofinancer une partie de ses investissements, l'épargne brute (correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement) s'élève, en 2022, à 46,5 M€.

L'épargne, additionnée aux ressources propres, permet l'autofinancement intégral des dépenses d'investissement. Le Département, toujours soucieux de ne pas s'endetter afin de limiter les charges de remboursement à venir, parvient à ne pas souscrire de nouvel emprunt sur l'exercice 2022.

La poursuite du désendettement s'observe avec un encours de dette au 31 décembre 2022 qui s'établit à 8,5M€. Ce montant permet de conserver un très bon niveau de solvabilité financière du Département mesurée par une capacité de désendettement de moins de 2 mois.

En 2022, l'Indre reste l'un des Départements les moins endettés de France avec un stock de dette de 38 € par habitant.

### Le maintien de ratios financiers équilibrés (ratios légaux 2022)

L'article 16 de la loi du 6 février 1992 dite "loi ATR" et son décret d'application du 27 mars 1993 font obligation aux Départements de publier en annexe de leurs documents budgétaires une série de ratios de gestion.

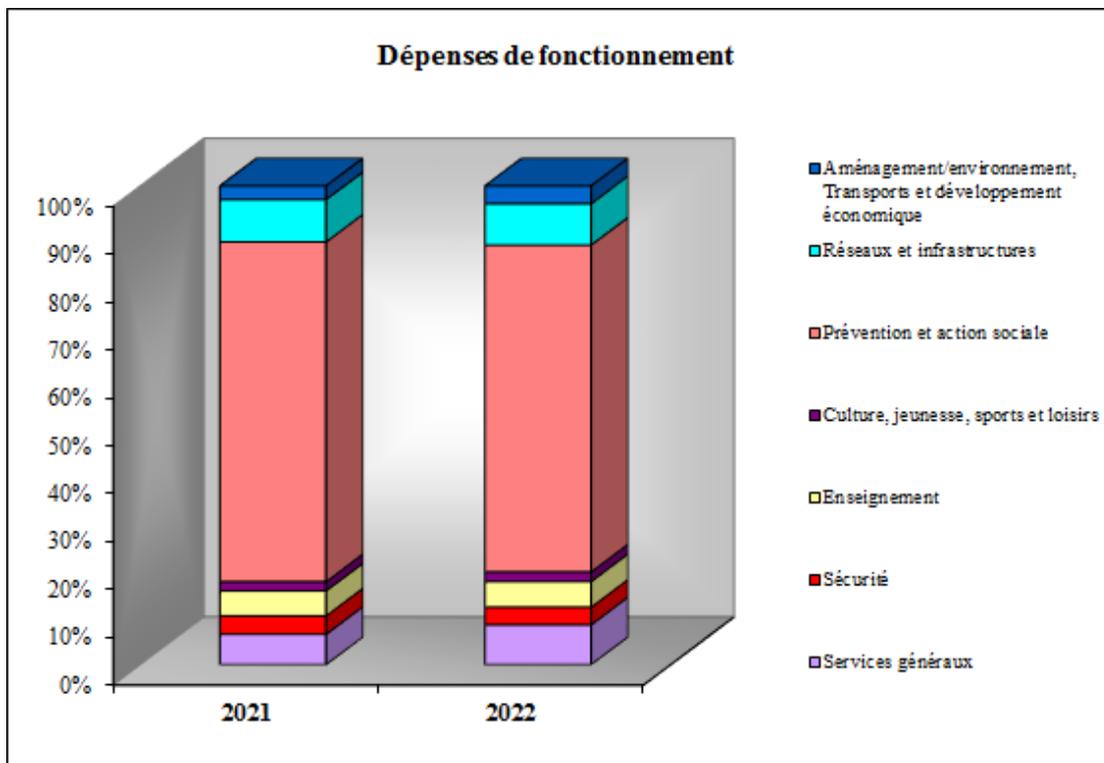
Intitulé	Signification	Valeurs CA 2022	Moyennes nationales (CA 2021)
Dépenses réelles de fonctionnement / population *	Mesure du niveau du service rendu et des charges récurrentes	942,65	908
Produit des impositions directes / population	Mesure l'importance des recettes émanant du contribuable départemental	46,37	66
Recettes réelles de fonctionnement / population	Mesure des moyens financiers récurrents	1 150,97	1 087
Dépenses d'équipement brut / population	Mesure l'effort d'équipement	177,09	118
Encours de dette / population	Mesure l'ampleur de l'endettement	37,75	499
DGF / population	Mesure de la principale des dotations de l'Etat versées aux départements	203,12	125
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	Mesure relative des charges de personnel	22,91%	21,3 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	Mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement	82,18 %	88,6%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget	15,39 %	10,9 %
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	Mesure volumétrique de l'endettement	3,28 %	45,9 %

\* population totale issue du décret du 31/12/2021 : 225 013 habitants

## II – Evolution des dépenses et des recettes

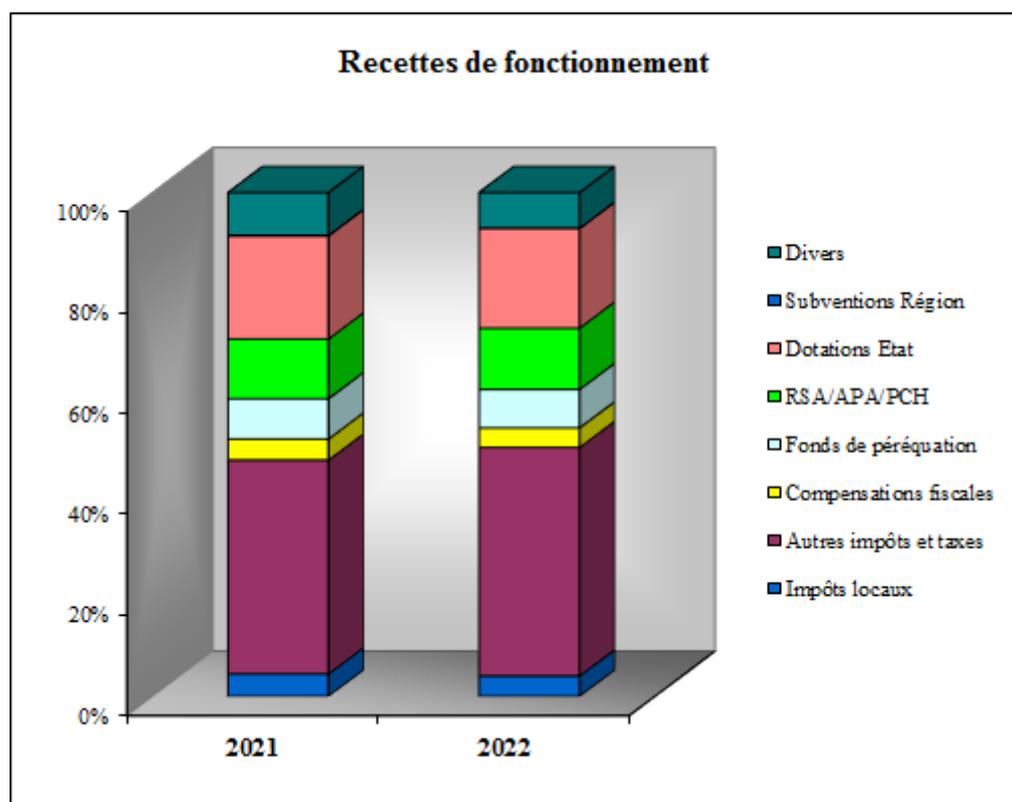
### Dépenses de fonctionnement

- 2021 = 191.401.602,32€
- 2022 = 212.513.686,88€



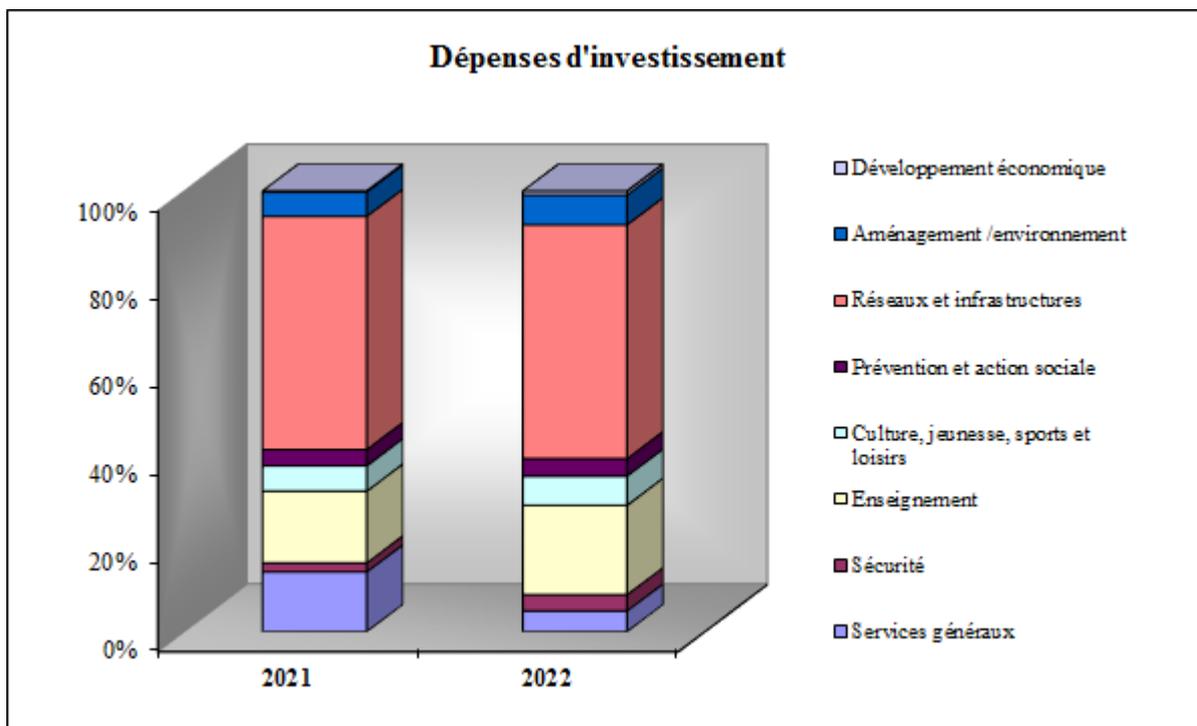
### Recettes de fonctionnement

- 2021 = 241.664.293,54€
- 2022 = 258.982.542,94€



### Dépenses d'investissement

- 2021 = 44.317.630,52€
- 2022 = 40.177.500,16€



### Recettes d'investissement

- 2021 = 30.172.350,78€
- 2022 = 29.571.004,25€

